



RAPPORT DE LA MISSION PROMESSE RÉPUBLICAINE

Pour une égalité réelle à Paris

ANNE-CLAIRE BOUX

JEAN-LUC ROMERO-MICHEL

2021



© Zinaida Chak / Ville de Paris

INTENTION

La lutte contre les inégalités et les discriminations est au cœur de l'action de la Ville de Paris. Cette ambition résolue, portée par l'ensemble de l'exécutif municipal, a été renforcée par la crise sanitaire, qui a mis en évidence le besoin d'une action spécifique dans certains territoires et auprès des publics fragilisés. Malgré les initiatives locales foisonnantes pour faire vivre le pacte républicain, ce volontarisme ne saurait cependant masquer les inégalités et discriminations persistantes, et dont les effets risquent d'être accrus par la crise économique et sociale annoncée.

C'est dans ce contexte que la Maire de Paris nous a confié cette mission portant sur la promesse républicaine. Même si la Ville ne peut, à elle seule, restaurer la confiance entre les habitant.es et les institutions, nous avons souhaité mener un réel exercice d'introspection de l'action municipale, pour mesurer là où la promesse républicaine était insuffisamment tenue. Notre démarche s'est fondée sur une double volonté : lucidité et apaisement.

Lucidité sur l'état de notre société et de notre idéal universaliste, d'abord. Pour trop de nos concitoyennes et concitoyens, le compte n'y est pas : les inégalités sociales, territoriales et les discriminations dont elles et ils font l'objet leur font douter de la promesse républicaine. Manque de mixité sociale à l'école, crainte de déclassement d'une partie de la jeunesse, défiance vis-à-vis des institutions : le pacte républicain est mis à mal.

Volonté d'apaisement, ensuite. Alors que l'on assène aux citoyennes et citoyens de respecter les valeurs de la République, nous avons souhaité faire un pas de côté pour sortir de ce débat stigmatisant, qui participe de la rupture du lien de confiance entre la population et les institutions. La crise sanitaire, qui a mis en exergue les inégalités sociales et territoriales, a encouragé la multiplication des discours complotistes et renforcé la défiance vis-à-vis du personnel politique. En recueillant la parole des habitantes et habitants, en s'appuyant sur les bonnes pratiques et innovations locales portées par les associations, et en auditionnant des personnalités et collectifs, nous avons marqué notre volonté de partir des besoins réels pour proposer des solutions concrètes.

Ces défis nous conduisent à proposer à la Maire de Paris un plan d'action ambitieux, à hauteur de femmes et d'hommes. Nous avons tenu en particulier à insister sur les grands enjeux du quotidien que sont l'éducation, la santé, le logement et l'emploi, où résident, loin des polémiques, les défis les plus déterminants pour une République qui place l'égalité sociale au cœur de ses priorités.

À un renforcement de la lutte contre toutes les formes de discriminations, doit s'ajouter également la construction d'une mémoire commune et apaisée, qui fasse une place à tou.te.s dans le récit républicain commun. Il nous est apparu également primordial de mettre en lumière la

LETTRE DE MISSION

nécessité de retisser le lien de confiance entre les institutions et les citoyen.nes, particulièrement mis à mal par les réseaux sociaux et l'émergence des « fake news ». Face à une défiance qui s'exprime parfois de manière virulente, qu'il s'agisse du rapport aux élu.es ou de la perte de confiance vis-à-vis de la police, des actes forts sont aujourd'hui nécessaires.

Les propositions que nous formulons sont une première étape pour réparer les fractures et faire vivre cette promesse républicaine. Paris ne pourra atteindre cette ambition d'égalité réelle avec ses seules compétences et sa seule volonté. L'Etat et l'ensemble des institutions doivent prendre leurs responsabilités et mobiliser leurs compétences pour faire de cet objectif une priorité. Fort.es de cette conviction, nous avons souhaité interpeller d'autres institutions sur les évolutions qui nous paraissent aujourd'hui indispensables, notamment sur le plan national.

La Ville de Paris répondra présente et cet échange devra se poursuivre, s'amplifier, avec l'ensemble des élu.es parisiennes, des acteurs et actrices à toutes les échelles du territoire, pour que la République vive à chaque coin de rue de Paris.



Anne-Claire BOUX

Adjointe à la Maire de Paris
chargée de la Politique de la
Ville



Jean-ROMERO-MICHEL

Adjoint à la Maire de Paris
chargé des droits humains,
de l'intégration et de la lutte
contre les discriminations

La Maire de Paris

Paris, le 18 DEC. 2020

Madame l'Adjointe, Monsieur l'Adjoint,

*Chère Anne-Claire,
Cher Jean-Luc,*

La lutte contre les inégalités et les discriminations sous toutes leurs formes est au cœur du projet porté par la majorité municipale, dans la pleine continuité des précédentes mandatures. Ainsi, les feuilles de route des adjoints qui déclinent ce projet municipal pour l'ensemble de champs d'intervention de la Ville portent toutes cette ambition intacte.

Aucune Parisienne, aucun Parisien ne doit être amené à douter de la promesse républicaine et de la détermination sans faille de la municipalité à s'assurer qu'elle soit tenue, sous toutes ses formes, en tous lieux et en toutes circonstances.

Pour ce faire, nous devons sans cesse porter un regard lucide sur la persistance des inégalités sociales et territoriales. La crise sociale et économique qui s'annonce risque de les aggraver pour certains publics ou pour certains territoires. Je pense notamment aux jeunes adultes qui malgré l'investissement dans leurs études ou leur engagement dans la Ville, peineront à s'insérer sur le marché du travail.

Nous devons mesurer les effets des politiques déployées afin de garantir l'égalité réelle d'accès aux ressources éducatives et culturelles permettant de bien grandir et de se construire, la qualité et la mixité sociale du cadre de vie quel que soit le quartier de résidence ou d'activité, l'absence de discriminations dans le rapport à l'ensemble des Institutions publiques comme dans l'accès à l'emploi, le respect de toutes les trajectoires qui contribuent à forger notre mémoire collective, et la reconnaissance de la Ville qui doit refléter tous les visages de ses habitants.

Je souhaite que vous conduisiez avec l'ensemble des adjoints, maires d'arrondissement et acteurs concernés un exercice visant à garantir la cohérence de l'ensemble des actions conduites par la municipalité, déterminer les domaines où des fragilités sont déjà identifiées ou anticipées, et, le cas échéant, formuler toute proposition que vous jugerez utile pour conforter l'ambition de Paris qui doit être exemplaire.

Madame Anne-Claire BOUX,
Adjointe en charge de la Politique de la Ville,

Monsieur Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint en charge des Droits humains
de l'Intégration et de la Lutte contre les discriminations.

Vous porterez une attention particulière à l'association des habitants, condition essentielle à la réussite de cette démarche. Vous recueillerez leur regard, leurs attentes, leurs besoins, ainsi que leurs propositions.

Pour mener ces missions à bien, vous vous appuyerez sur le bilan des actions déjà conduites, ainsi que sur les mesures mises en œuvre dans d'autres collectivités. Vous associerez étroitement les adjoints et maires d'arrondissement, vous mobiliserez autant que nécessaire le Secrétariat général et vous solliciterez une mission d'appui à l'Inspection Générale de la Ville.

Je vous remercie de bien vouloir me présenter une première note de méthode à la fin du mois de janvier 2021 dans un cadre associant l'ensemble des parties concernées. Vos travaux s'achèveront au printemps 2021.

Je vous prie de croire, Madame l'Adjointe, Monsieur l'Adjoint, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bon à vous,



Anne HIDALGO

Par lettre de saisine datée du 18 décembre 2020, la Maire de Paris a confié à ses deux adjoint.es Anne-Claire BOUX, en charge de la Politique de la Ville, et Jean-Luc ROMERO-MICHEL, en charge des Droits Humains, de l'Intégration et de la Lutte contre les discriminations, la conduite d'une mission relative à la « promesse républicaine ».

Ce travail de plusieurs mois a permis d'identifier de nouveaux leviers pour porter encore davantage la promesse d'égalité dans l'ensemble des politiques municipales et pour tenter de renforcer le lien de confiance entre les habitant.es et les institutions.

Pour ce faire, les deux adjoint.es ont auditionné plusieurs dizaines de personnalités et associations, reconnues pour le sérieux de leurs travaux et leurs prises de position dans le débat public, afin de recueillir leur avis sur les besoins concrets et, plus généralement, leur vision et leur appréciation du bilan de la politique de la municipalité en matière de réduction des inégalités économiques, sociales et environnementales. Plusieurs personnalités ont également été auditionnées pour leur travail en lien avec la mission : Défenseure des Droits, Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH), Présidents de département, Maires, Maires d'arrondissements, adjoint.es à la Maire de Paris, Président.es de groupe politique au Conseil de Paris. Enfin, les Bailleurs sociaux parisiens et les organisations syndicales de la Ville de Paris ont aussi été auditionnés. Chacune de ces rencontres a donné lieu à un compte-rendu.

Les élu.es se sont également rendu.es sur le terrain, visitant et s'entretenant avec plusieurs dizaines d'associations, notamment dans les quartiers populaires, particulièrement connues pour leur implication dans le renforcement du lien social.

Le ressenti des Parisien.nes a pu aussi être recueilli grâce à la radio associative UGOP, chargée de les interroger sur leur perception de la « promesse républicaine ». Ces micro trottoirs dans les rues de Paris ont donné lieu à trois émissions radio, réunissant des acteurs de proximité et des élu.es, portant en particulier sur la lutte contre les discriminations, la santé et les relations entre les citoyen.nes et les institutions.

Cette large consultation a été complétée par un diagnostic qu'a conduit l'Inspection générale de la Ville de Paris sur les politiques municipales et leur impact en matière de lutte contre les inégalités sociales, territoriales et les discriminations sous toutes leurs formes. Dans cette perspective, il s'est agi d'identifier puis de mesurer les effets des politiques déployées pour garantir une réelle égalité dans différents domaines tels que l'accès aux ressources éducatives et culturelles, l'accès au marché du travail pour les jeunes adultes, la qualité et la mixité sociale du cadre de vie, l'absence de discrimination dans le rapport aux institutions publiques ou dans l'accès à l'emploi.

À partir de ce matériau très varié, les adjoint.es ont pu formuler des propositions et établir ce rapport structuré en fiches-actions thématiques. Ce travail a fait l'objet d'échanges avec les adjoint.es de la Maire de Paris et les directions de la Ville concerné.es pour renforcer leur opérationnalité. Enfin, pour que les Parisien.nes puissent s'approprier ces travaux, la direction de la communication a réalisé des pages dédiées sur Paris.fr, agrémentées de vidéos, de podcasts, de témoignages de professionnel.les et de citoyen.nes.

Les propositions issues de ce rapport feront l'objet d'un bilan annuel, qui mobilisera l'ensemble des membres de l'exécutif.

Les mesures prioritaires pour

1. Expérimenter le CV anonyme dans des directions pilotes, aussi bien pour les mouvements internes que pour les recrutements externes, et notamment pour les postes d'encadrement.
2. Soutenir tous les « Territoire Zéro chômeurs » dans les quartiers populaires
3. Mettre en place une cellule au sein de la Ville chargée de lutter contre le « complotisme », les « fake news » et le « cyber-harcèlement ».
4. Mettre en place une grande enquête « police/population » sur le vécu, le ressenti et les attentes des habitant.es d'un quartier, en matière de sécurité au quotidien et de relation avec les forces de police, nationale comme municipale. Cette enquête sera assortie à des conférences par arrondissement.
5. Demander à l'État l'expérimentation d'un dispositif de récépissé pour chaque contrôle d'identité de la police nationale à Paris.
6. Créer une instance de contrôle indépendante pour la police municipale.
7. Créer une commission déontologique indépendante à même de rendre des avis permettant d'objectiver les mises en cause d'élu.es de la Ville.
8. Proposer des dénominations participatives des équipements avec les habitant.es et les acteur.rices concerné.es dans les quartiers populaires pour valoriser toutes les mémoires.

la mission Promesse Républicaine

9. Lancer un plan pluriannuel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme en concertation avec les associations.
10. Lancer une démarche de *testing* par la Ville auprès des agences immobilières visant à identifier les pratiques discriminantes en matière d'accès au logement locatif et accompagner les victimes pour initier les recours.
11. Déployer le dispositif « 100 % recours » sur l'ensemble des quartiers populaires parisiens pour lutter contre le non-recours aux droits.
12. Expérimenter un revenu de base à Paris, dont les modalités de mise en œuvre seront définies par une conférence citoyenne qui réunira expert.es, Parisien.nes, partenaires associatifs et institutionnels.
13. Renforcer tous les leviers de mixité scolaire, en particulier en étendant le dispositif des secteurs « multi-collèges »
14. Généraliser l'apprentissage du principe de laïcité et du fait religieux sur le temps périscolaire sur toute une classe d'âge parisienne.
15. Développer une approche en santé environnementale en généralisant les études impact santé dans les projets d'urbanisme et intégrer cette logique dans la refonte du nouveau plan local d'urbanisme bioclimatique.
16. Effectuer un bilan annuel du déploiement des propositions de ce rapport.

GARANTIR LA DIVERSITÉ AU SEIN DE LA VILLE



© Guillaume Bontemps/Ville de Paris

La Ville de Paris a mis en place de nombreuses mesures pour lutter contre les inégalités et discriminations et promouvoir la diversité sur son territoire. Elle entend poursuivre dans cette voie en luttant efficacement au sein de son administration contre toute forme d'inégalité et de discriminations afin que les agents de la Ville soient le reflet de la population parisienne dans toute sa richesse et sa diversité.

Constats et chiffres-clés :

- 23 % des personnes actives en France déclarent avoir été victimes de discrimination(s) ou de harcèlement discriminatoire dans l'emploi, sans différence significative selon le secteur d'activité ;
- 42 % des personnes actives en France déclarent avoir été témoins de discrimination(s) ou de harcèlement discriminatoire dans le cadre de leur activité professionnelle ;
- Près de la moitié des personnes actives ayant déclaré avoir été victimes de discriminations ont connu des conséquences négatives sur leur emploi (46 %) ;
- Depuis 2013, le travail au quotidien (cité par 74 %

des individus ayant déclaré avoir vécu une discrimination dans l'emploi en 2020) et l'évolution dans la carrière (56 %) sont les deux contextes dans lesquels les risques de discrimination sont les plus élevés.

Source : Baromètre 2020 des discriminations dans l'emploi du Défenseur des droits - enquête conduite du 6 février au 14 mai 2020 auprès d'un échantillon représentatif de la population des actifs du secteur privé (590 salariés) et d'un échantillon représentatif des agents de la fonction publique (500 agents).

La Ville fait déjà beaucoup dans ce domaine et obtient des résultats. Par exemple, les emplois de

catégorie A sont occupés à 68 % par des femmes, les femmes sont majoritaires dans les emplois de direction et les jurys de concours sont paritaires (source : bilan social 2019).

Il existe cependant un fort ressenti discriminatoire (source enquête IFOP 2019) parmi les agents de la Ville, notamment lié aux discriminations sur l'origine ou la couleur de peau

Les actions mises en œuvre par la Ville :

La Ville conduit une politique RH active visant à promouvoir une égalité professionnelle réelle entre tous ses agents quels que soient leur genre, leurs origines, leur âge, leur état de santé ou leurs convictions...

Cette politique, engagée, depuis 2004 a été couronnée en août 2019, par le double label diversité et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de l'AFNOR.

Cette démarche permet à la Ville de déployer un plan d'actions « Paris employeur inclusif », en se concentrant sur 3 axes prioritaires : égalité F/H - lutte contre les discriminations – handicap.

- sur égalité F/H : sensibilisation, formation, encouragement de la mixité des métiers (campagnes de recrutement de femmes dans les filières masculines et vice et versa, diminution des écarts de rémunération et de déroulement de carrière entre hommes et femmes grâce à un outil développé par la DGAFP ;
- lutte contre les discriminations : sensibilisation, formations dédiées, procédures et jurys de recrutement...
- handicap : politique volontariste en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, des actions de formation et sensibilisations des agents, accompagnement de l'encadrement à l'intégration des personnes en situation de handicap, plan de formation handicap à destination des encadrants et des équipes accueillant un agent bénéficiaire ce l'obligation de l'emploi...

Propositions :

La mission propose de promouvoir la diversité tout au long des parcours à la Ville :

- Tester le CV anonyme dans des directions pilotes, aussi bien pour les mouvements internes que pour les recrutements externes, et notamment pour les postes d'encadrement, comme le recommande le tissu associatif antiraciste (SOS Racisme, La fédération nationale des maisons des potes...).
- Continuer à réviser les modalités de concours afin de les mettre en cohérence avec les compétences attendues dans les métiers concernés, et non plus avec des critères uniquement académiques, aller vers les quartiers populaires afin de mieux faire connaître les métiers de la fonction publique parisienne et identifier de nouveaux viviers de candidats aux concours et mettre en place des préparations aux concours de la Ville dédiées aux personnes d'origine modeste, notamment pour la Police municipale parisienne.
- Sensibiliser et former les jurys de recrutement à la lutte contre les discriminations dans la poursuite du travail déjà engagé par la Ville sur les jurys : mettre en place une formation obligatoire à tous les membres de jury ainsi qu'un guide relatif à la lutte contre les discriminations pour les nouveaux membres de jury ; favoriser la diversité de leur composition.
- Mettre en place un dispositif de suivi au sein de la Mission des cadres dirigeants de la DRH destiné à assurer aux cadres issus de la « diversité » une juste représentation au sein du top management.

Verbatim :

”

[...] la question de la diversité n'est pas un sujet dont on ne parle pas, mais le sujet au contraire dont on parle beaucoup, un sujet sur lequel il y a beaucoup de parution de textes, parfois extrêmement bien construits et intelligents : mais, à un moment donné, si on en reste à la parole, même si cette parole est extrêmement forte, nous finissons par ne convaincre que ceux qui sont déjà convaincus, or ce qui fait levier, c'est l'action.

”

Laëtitia HELOUET (présidente du club du XXIème siècle)

”

un (...) élément à noter dans le contexte français : une partie de l'argumentaire utilisé pour légitimer la politique de parité a été de limiter le sens de la notion de minorité à son sens statistique et à nier que les femmes soient une minorité parce qu'elles sont « la moitié de l'humanité ». Or le sens sociologique de la notion de minorité désigne le fait pour un groupe d'être discriminé, ce qui fait que de ce point de vue les femmes sont une minorité et la politique de parité une politique de lutte contre les discriminations en raison du genre. Or, les questions de **sexisme** et de **racisme** sont très similaires et on gagnerait à les penser davantage ensemble.

”

Sarah MAZOUZ (sociologue, chargée de recherches au CNRS (Ceraps) et membre de l'Institut Convergences Migrations)

Emploi

LUTTER CONTRE LA DISCRIMINATION DANS L'EMPLOI



Promouvoir la diversité sur le marché de l'emploi parisien

La mission « promesse républicaine » entend encourager les entreprises à davantage refléter la composition sociodémographique du territoire parisien. Bien évidemment, il ne s'agit pas de se mettre à la place des employeurs pour recruter, mais la Ville peut les inciter et, au final, les convaincre en rappelant que la diversité est un atout et un gage de performance. La Ville encourage également les acteurs économiques à s'implanter dans les quartiers populaires où le taux de chômage reste plus élevé que dans le reste de la capitale.

Constats et chiffres-clés :

Des inégalités d'emploi persistantes à Paris malgré une situation d'emploi privilégiée :

- Le taux d'activité parisien est plus élevé que la moyenne nationale ou que celle de l'Ile-de-France ;
- Le taux de chômage parisien figure parmi les plus bas des grandes villes françaises ;
- mais des inégalités inhérentes à certains publics : inégalités hommes/femmes ; la nationalité étrangère ou l'origine étrangère vecteurs

d'inégalités ; des difficultés d'insertion pour les personnes en situation de handicap ;

- de fortes inégalités territoriales, le taux de chômage des habitants des quartiers prioritaires est en moyenne plus élevé d'un tiers par rapport au taux parisien : 18,6 % contre 11,9 % en 2017.

Des discriminations en matière d'emploi :

- Baromètre 2020 des discriminations dans l'emploi du Défenseur des droits (DDD) : 42 % des répondants ont été témoins de discrimina-

tions ou de harcèlements. A titre principal, les motifs de discriminations : apparence physique (52 %), sexe (49 %), origine ethnique (47 %).

- Tests discriminations à l'emploi Universités Paris Est Marne et Paris Est Créteil (janvier 2020) auprès de 103 très grandes entreprises : des discriminations significatives selon le critère de l'origine et le lieu de résidence.

Les actions mises en oeuvre par la Ville :

La Ville de Paris est porteuse de plusieurs Pactes Emplois signés avec des grands comptes ou avec les partenaires locaux d'opérations d'aménagement. 19 pactes et 4 conventions emploi ont ainsi été signés.

À travers la signature de ces Pactes emploi, les parties prenantes (acteurs économiques, partenaires du service public de l'emploi, organismes de formation, Espaces Parisiens d'Insertion, mairies d'arrondissement etc.) s'engagent à se mobiliser pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées, notamment parce qu'elles peuvent subir des discriminations qui freinent leur insertion. Sont ainsi listés parmi les publics cibles : les personnes résidant dans les Quartiers politique de la ville, les jeunes sans qualification, les seniors, les personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, il est prévu de mettre en place, dans le cadre de la déclinaison opérationnelle de l'axe 2 du Plan Parisien pour l'Insertion par l'Emploi, des actions avec les entreprises pour lutter contre les discriminations que subissent certains publics et faciliter ainsi l'accès à l'emploi de tous.

Face aux inégalités d'accès à l'emploi, la Ville déploie des actions et des dispositifs visant à soutenir les publics les plus vulnérables ou éloignés de l'emploi. Dans le contexte de la crise sanitaire, économique et sociale actuelle, la Ville a renforcé ses interventions avec le plan « Paris Boost emploi » adopté en novembre 2020 par le Conseil de Paris.

- La Ville déploie ainsi un accompagnement socio professionnel d'ampleur en direction des allocataires du RSA, dont les profils diversifiés sont pris en compte par des accompagnements adaptés et ciblés (allocataires éloignés du monde du

travail, allocataires rencontrant des troubles psychologiques ou problèmes d'addiction, allocataires sans domicile stable et/ou désocialisés, ...);

- Dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) avec les grands partenaires emploi, la Ville lutte contre les inégalités d'accès à l'emploi pour des publics prioritaires : les publics jeunes, en particulier les jeunes non ou peu qualifiés et les jeunes les plus fragiles, mais aussi les jeunes diplômés et décrocheurs universitaires impactés par la crise, et les jeunes habitants des quartiers populaires dont notamment les jeunes femmes (avec la Mission locale de Paris), les jeunes décrocheurs (avec l'E2C), les personnes éloignées de l'emploi et habitant des quartiers prioritaires de la politique de la Ville (partenariat EPEC), et les jeunes décrocheurs (E2C). Elle favorise également la formation vers les métiers où l'offre est forte, par exemple dans le cadre des programmes ParisCode ou Paris Fabrik ;
- La collectivité déploie des actions ciblées vers les habitant.es des quartiers prioritaires : l'appel à projet politique de la Ville soutient en moyenne 30 partenaires associatifs par an, proposant à environ 2000 bénéficiaires un accompagnement généraliste ou plus spécifique, par exemple en direction des jeunes ou des femmes (familles monoparentales, précaires ...);
- En direction des publics migrants et réfugiés, des formations spécifiques via l'appel à projet annuel Parcours linguistiques à visée professionnelle (PLVP) visent à mettre en place des parcours d'insertion alliant montée en compétences en Français, connaissance du monde de l'emploi en France et travail sur le projet professionnel, et des programmes dédiés à l'accompagnement vers l'emploi de ces publics sont mis en oeuvre par l'EPEC et la MLP (ALLERO) ;
- En tant qu'acheteur responsable, la collectivité parisienne mobilise les marchés publics comme levier d'accès à l'emploi pour tous, par le biais des clauses d'insertion (clauses insertion socio-professionnelle, clauses promotion de la diversité, ...) permettant de promouvoir la diversité chez les prestataires dans le cadre de la commande publique.

Propositions :

La mission « promesse républicaine » propose d'agir sur la diversité dans les entreprises qui travaillent avec la Ville :

- Mettre en place le « baromètre de la diversité » élaboré par le Club du 21^e siècle afin d'emmenner une communauté d'entreprises partenaires de la Ville (grands groupes titulaires de marchés publics, DSP, grandes associations...) vers une démarche volontaire de diagnostic partagé sur la diversité dans les Comités de direction et au niveau du top management, avec un partenaire extérieur mandaté pour réaliser le diagnostic et accompagner les évolutions.
- Soutenir tous les « Territoires zéro chômeur de longue durée » à l'ensemble des quartiers populaires parisiens (actuellement seul un territoire du 13^e arrondissement est habilité, et des territoires dans les 17^e-18^e-19^e et 20^e arrondissements sont inscrits dans la démarche) ;
- Structurer une démarche d'« aller vers » pour favoriser l'emploi dans les quartiers populaires en mobilisant les acteurs et associations de proximité auprès des habitant.es (exemple : démarches sur les terrains de sport pour toucher les jeunes, travail avec les bailleurs sociaux pour toucher leurs locataires...)

Verbatim :

“ La question principale n'est pas de savoir le degré de discrimination au pourcentage près, mais d'agir quand on en sait déjà suffisamment sur l'existence de discriminations. Attendre une nouvelle loi pour agir c'est un prétexte pour ne rien faire. ”

Patrick WEIL (sociologue)

LUTTER CONTRE LES « FAKE NEWS » ET LE « COMPLICITISME »



La croyance dans le complotisme et la tendance au « conspirationnisme » sont des réalités maintenant bien ancrées dans notre société, y compris à Paris. Des campagnes de désinformation ternissent l'image de la Ville et sont une source de démotivation pour les agents. La mission sur la « promesse républicaine », propose de créer une cellule spécifique au sein de la Ville dédiée à la lutte contre le « complotisme », les « fake news » et aussi le « cyber-harcèlement ». Cette cellule aura pour objectif de donner les outils pour décrypter l'information et les moyens permettant l'accompagnement des victimes de cyber-harcèlement.

Constats et chiffres-clés :

Conspiracy Watch a mené avec la Fondation Jean Jaurès et l'IFOP différentes enquêtes d'opinion auprès de panels d'habitants pour mesurer leur « perméabilité » aux thèses « complotistes ». Ainsi, on retrouve chez 1/5 des panélistes une vision du monde « complotiste » (21 % des Français). Les résultats de l'enquête montrent également que ces 21 % de Français s'informent principalement via les réseaux sociaux, qu'ils ont tendance à voter aux extrêmes du

spectre politique, qu'ils sont moins diplômés que la moyenne et qu'ils ont, pour la plupart, moins de 35 ans.

Les actions mises en œuvre par la Ville :

À la suite des attentats de 2015, la Ville a renforcé son action pour promouvoir la citoyenneté, en prenant des mesures fortes: création de la carte du citoyen. ne de Paris et de la plate-forme « je m'engage.paris.fr », doublement du nombre de jeunes accueillis

en service civique à la Ville de Paris ou encore, la réalisation de formations sur la citoyenneté pour tous les jeunes en emploi d'avenir à la Ville de Paris. Un appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeur de la République (CLVR) lancé en 2015 est renouvelé depuis lors chaque année, pour un montant total annuel de plus de 340 000 €, en direction d'associations intervenant dans les quartiers prioritaires pour apporter des réponses aux enjeux de la citoyenneté, de l'égalité, la déconstruction des préjugés, et du « vivre ensemble »...

L'AAP CLVR comporte un axe de travail intitulé « comprendre et décrypter les sources d'information ». En 2021, sur les 83 projets retenus, 32 nouvelles actions sont proposées répondant aux défis de l'appropriation des valeurs de la République et 51 projets sont en reconduction. Comme nouveau projet, citons par exemple celui visant à « décrypter l'information par des actions de sensibilisation par le théâtre auprès de jeunes et de collégiens » (compagnie A force de rêver).

Ces projets, destinés majoritairement à un public jeune, se déroulent sous des formes diverses : débats, ateliers d'écriture, théâtre forums, émission radio, création de blogs... Les objectifs sont de sensibiliser le public à l'usage des réseaux sociaux, d'éduquer aux médias, de développer l'esprit critique des jeunes, de leur donner les outils intellectuels et les bons réflexes pour déconstruire les théories du complot, discours de haine violents ou extrémistes. En ce sens, les actions financées contribuent à éveiller le regard des jeunes sur les « fake news » par le fait d'apprendre à recouper les sources d'information, d'apprendre à décrypter la pluralité des sources, d'accompagner les jeunes dans une meilleure maîtrise de leur utilisation d'internet et de donner des clés de compréhension et de bonnes pratiques également aux parents.

Propositions :

Mise en place d'une cellule au sein de la Ville chargée de lutter contre le « complotisme », les « Fake news » et « cyber-harcèlement ».

Cette cellule aurait notamment pour objectifs :

- d'engager une démarche de « fact checking » au sein de la Ville de Paris ;
- de faire de la veille sur les publications dans la presse et les réseaux sociaux concernant la Ville de Paris et alerter en cas de « fake news » les services pour sensibiliser les usagers des services publics ;
- proposer des formations afin de les sensibiliser aux « fake news » dans un environnement hyperconnecté et de partager les techniques de décryptage de l'actualité ;
- accompagner les victimes de cyber harcèlement, en particulier les enfants, les adolescents et les femmes.

Verbatim :

“ Le complotisme est le symptôme d'une défiance très sélective envers les grandes paroles d'autorité ”

Rudy REICHSTADT (Conspiracy Watch)

RENFORCER LA CONFIANCE ENTRE LA POLICE ET LES PARISIEN.NES



© Guillaume Bontemps/Ville de Paris

La Ville de Paris souhaite apaiser le lien entre les Parisien.nes et la police, renforcer ce lien pour garantir la sécurité pour toutes et tous. Une police républicaine se doit d'être exemplaire, à ce titre, mission "promesse républicaine" engage l'Etat à mettre en place les garanties d'une plus grande transparence au sein de la Police Nationale, et souhaite que la future police municipale soit un modèle d'exemplarité, de diversité et de proximité.

Au-delà de la lutte contre les incivilités, la police municipale a pour mission prioritairement de développer des actions de prévention, de médiation et d'accompagnement des publics vulnérables.

Constats et chiffres-clés :

Les relations entre la police nationale et la population semblent s'être dégradées au cours des dernières années. Pour autant, la confiance à l'égard des forces de l'ordre est un sentiment largement répandu : 82 % de la population française, selon une enquête du Défenseur des droits (DDD) en 2016, déclare leur faire confiance.

Cependant, une partie de la population entre-

tient une relation de défiance envers l'institution. Ainsi, les jeunes sont 50% à ne pas avoir confiance dans la police et sont convaincus à près de 80% que les violences policières sont une réalité (étude OpinionWay, décembre 2020).

Certaines pratiques policières font l'objet de vives critiques. Les contrôles d'identité, notamment, alimentent depuis plusieurs années de nombreux débats. La France a été condamnée, à plusieurs reprises, pour des contrôles d'identité discriminatoires (Cour d'appel de Paris, 10 juin 2021 ; Cour de Cassation 9 novembre 2016).

Les actions mises en œuvre par la Ville :

La promesse républicaine intègre la question de

la sécurité, la République se devant de garantir à chacun, quelle que soit sa condition sociale, son profil personnel ou son lieu d'habitation, le même niveau de tranquillité et de sécurité. S'appuyant sur des missions préexistantes, la future police municipale parisienne souhaitée par la Maire se voit assigner des objectifs visant à créer ou rétablir un lien de confiance et de proximité entre la police et la population parisienne.

La Ville assure une diversité de missions alliant sécurité, protection et prévention : la Ville met en œuvre des politiques de prévention, formalisées dans le contrat parisien de prévention et de sécurité et les contrats d'arrondissement : l'assistance des catégories les plus fragiles de la population parisienne (accompagnement des personnes âgées, protection des écoliers, assistance aux jeunes en difficulté et aux personnes en situation de rue...), aide aux victimes, lutte contre la récidive, prévention des rixes, actions de médiation dans l'espace public. La Ville de Paris a recruté pour développer sa politique de prévention dans l'espace parisien avec la présence de 10 intervenants sociaux en commissariat (ISC) et la création en juillet 2019, d'une équipe de 19 médiateurs (Équipe Parisienne de Médiation) intervenant sur tout Paris et ayant une mission spécifique autour de la prévention des rixes.

La surveillance des « points école » : pour l'année scolaire 2019/2020, 460 « points écoles » ont été référencés par la Mairie de Paris en partenariat avec la Préfecture de Police.

Les intervenants sociaux en commissariat (ISC) sont des travailleurs sociaux implantés dans les commissariats parisiens ayant pour missions d'accueillir le public en vue d'une première évaluation sociale et d'une orientation vers les structures de droit commun adaptées aux besoins identifiés (par exemple, structures d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences), d'accompagner les victimes dans le cadre de leur démarche de dépôt de plainte.

Ces postes permettent aux services de police de se concentrer sur le travail judiciaire et de terrain. 10 ISC sont actuellement en poste dans les arrondissements du centre (1^{er} au 4^e), et dans les 10^e,

11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. Les victimes d'infractions pénales, ainsi que les personnes mises en cause mineures, représentent les personnes reçues par les différents ISC parisiens (femmes victimes de violences majoritairement, personnes âgées victimes d'abus et/ou d'escroqueries, public LGBT...).

Plus de 5 000 entretiens ont été réalisés par les ISC depuis 2015 ; entre 2018 et fin septembre 2019, 1 285 situations de femmes victimes de violences ont bénéficié de cette prise en charge.

La lutte contre les violences faites aux femmes constitue une priorité absolue. Le déploiement du programme de l'Observatoire Parisien des Violences faites aux Femmes s'intensifie sur tout le territoire parisien, en coordination toujours plus étroite avec nos partenaires institutionnels : Préfecture, Justice, Police, Assistance Publique Hôpitaux de Paris (AP-HP)... Au-delà, il s'agit d'améliorer l'accueil, l'accompagnement et la mise en sécurité des femmes victimes de violences en simplifiant leur parcours et en organisant une réponse territoriale dans tous les arrondissements de Paris. Les réseaux d'aide aux victimes déjà présents dans les 10, 12, 13, 14, 18, 19 et 20^e arrondissements et dans le Centre s'y emploient.

Enfin, la Maire de Paris a fait adopter la création d'une police municipale parisienne (PMP) au conseil de Paris de Juillet 2021. Son action sera complémentaire de celle de la police nationale.

Propositions :

La mission « promesse républicaine » propose de :

- Mettre en place une grande enquête « police/population » sur le vécu, le ressenti et les attentes des habitant.es d'un quartier, en matière de sécurité au quotidien et de relation avec les forces de police, nationale comme municipale. Cette enquête menée chaque année permettrait d'engager un échange avec les forces de police sur la manière dont elles peuvent répondre aux attentes des habitants et ajuster leurs actions de terrain ;
- Demander au gouvernement d'expérimenter un dispositif de récépissé pour chaque contrôle d'identité effectué par la Police Nationale à Paris ;
- Mettre en place une instance de contrôle indépendante pour la police municipale ;
- Généraliser l'intégration d'intervenants sociaux dans les commissariats pour accompagner les victimes dans leur dépôt de plainte.

Verbatim :

“ La police de la ville de New York a été condamnée pour discriminations raciales et a dû réformer sa politique de contrôle. En 2011, elle effectuait 700.000 contrôles d'identité (dont 4 % permettaient d'identifier une infraction) et en 2017, elle en effectuait plus que 12 000 avec un taux d'élucidation plus important. ”

Slim BENACHOUR (avocat au barreau de Paris)

Confiance institutions / habitant.es

APAISER LE LIEN AVEC LES ÉLU.ES



Un taux d'abstention en constante progression, quel que soit le scrutin, une défiance de plus en plus forte envers les institutions, le développement de comportements agressifs, voire violents envers les élu.es, sont des signes inquiétants sur la santé de notre démocratie. La mission "promesse républicaine" propose de poursuivre la mise en place, au sein des institutions démocratiques, de dispositifs garantissant la transparence, le respect de règles déontologiques et les moyens d'interpellation directe des élu.es se multiplient, notamment via les réseaux sociaux.

La Ville de Paris se veut exemplaire sur les questions de transparence, de déontologie et d'association des citoyens à l'élaboration et au suivi des politiques menées par la Ville. Ainsi, dès les premiers mois de ce nouveau mandat, il va être proposé la mise en place d'une assemblée citoyenne, avec des habitants tirés au sort et indemnisés, qui auront des moyens d'interpellation, de propositions et de suivi de l'action municipale. Le fonctionnement de cette instance est articulé autour de 3 niveaux progressifs d'engagement :

- ouvrir les coulisses de la Ville de Paris aux citoyens et se faire le relais des sujets plébiscités

par les Parisien.nes ;

- comprendre, décrypter et évaluer un projet ou une politique municipale ;
- participer à la fabrique de la décision publique.

De même, le respect des règles de déontologie est suivi depuis 2015 par une commission indépendante, dont les rapports annuels sont accessibles par toutes et tous sur le site de la collectivité parisienne.

Par ailleurs, les élu.es de l'Exécutif se sont engagés, depuis 2017, à mettre en ligne leur rendez-vous

avec les représentants d'intérêts, faisant ainsi de la Ville de Paris la première collectivité à mettre en œuvre cette transparence de la prise de décision publique. La mission « promesse républicaine » propose de continuer à innover en ce domaine, car la confiance entre les citoyens, leurs élu.es et leurs institutions est le socle sur lequel repose la République. Plusieurs axes sont identifiés :

- Lutter contre l'abstention auprès des jeunes et des classes populaires ;
- Favoriser l'implication des jeunes et des classes populaires dans les dispositifs de participation citoyenne.

Constats et chiffres-clés :

Selon les données issues des « enquêtes participation » de l'Insee, certaines catégories socio-professionnelles votent régulièrement pour les différentes échéances électorales : les personnes retraitées diplômées du supérieur, ayant entre 65 et 70 ans, avaient ainsi 98 % de chances d'avoir voté au premier tour de scrutin de 2012. À l'inverse, les ouvrières ayant entre 18 et 24 ans, non diplômées, présentaient 33 % de risques de s'être abstenues lors de cette même élection. Être jeune, ne pas avoir accompli d'études, appartenir aux classes populaires apparaissent comme autant de facteurs favorisant l'abstention. L'incertitude de l'avenir, l'instabilité professionnelle, la montée du chômage peuvent expliquer la défiance vis-à-vis du système politique de citoyens en situation de précarité (CDD, inactifs, chômeurs...).

Ces observations se retrouvent également à Paris, puisque les taux de participation lors des élections municipales de 2014, les élections présidentielle et législatives de 2017, les élections municipales en 2020 et les élections régionales en 2021, révèlent que, quelle que soit l'élection :

- aucun des 10 bureaux de vote ayant eu les meilleurs taux de participation n'est situé en quartier politique de la Ville (QPV) ;
- 90 % à 100 % des 10 bureaux de vote ayant eu les plus faibles taux de participation sont situés en QPV ou en bordure de QPV.

Les actions mises en œuvre par la Ville :

Pour renforcer le lien entre les élu.es et les citoyen.nes, la Ville promeut, depuis 2014, une politique ambitieuse de participation citoyenne pour associer les Parisien.nes à l'élaboration et à la mise en œuvre de son action municipale. Elle s'appuie sur la créativité et l'envie d'agir des Parisien.nes pour faire de Paris une ville plus solidaire, innovante et résiliente, comme elle a pu le démontrer dans le cadre de la crise sanitaire actuelle.

Dans cette perspective, depuis 2014, sous l'impulsion de la Maire de Paris, de nombreux dispositifs ont été mis en œuvre :

- l'instauration d'un budget participatif, qui permet aux citoyen.nes de proposer directement le financement de projets d'investissement qui sont soumis au vote et choisis par les Parisien.nes. En ce sens, la Ville de Paris consacre 25 % de son budget d'investissement à des projets issus d'une concertation directe avec les Parisien.nes ;
- la mise en place d'instances de participation telles que le Conseil parisien des Européens, le Conseil des générations futures, le Conseil parisien de la jeunesse... ;
- la mise en place d'événements participatifs comme les « Nuits de la Solidarité » ou des débats ; de lieux à disposition des habitants comme les kiosques ou halles ; d'instances de démocratie locale comme les 117 conseils de quartier ou les 8 conseils citoyens ;
- la mise en place de dispositifs d'accompagnement de l'engagement et du pouvoir d'agir des citoyens avec le programme des volontaires de Paris, de la carte citoyenne... Cette carte citoyen-citoyenne de Paris peut être un formidable outil de promotion et de valorisation de la citoyenneté parisienne. Sous le précédent mandat, elle était remise lors des cérémonies d'obtention de la nationalité dans certains arrondissements, mais il faut la déployer plus massivement. La carte citoyenne est en effet un symbole majeur de l'attachement des Parisien.nes aux valeurs de Paris. Elle offre un accès à une programmation d'événements citoyens et culturels tout au long de l'année et s'obtient dès 7 ans.

À ces démarches récurrentes, s'ajoute un ensemble de dispositifs : votation citoyenne sur le Plan Climat, conférences de citoyens, concertations sur les projets urbains, ateliers de co-construction, etc.

De plus, au sein du dispositif du budget participatif, plusieurs démarches ont été instaurées afin d'encourager et faciliter l'investissement des habitants traditionnellement éloignés de la participation citoyenne :

- Tout au long de chaque édition du budget participatif, plusieurs associations partenaires de la Ville sont mobilisées pour réaliser un accompagnement ciblé des habitants et collectifs des quartiers populaires ;
Ainsi, les habitants des quartiers populaires votent proportionnellement plus au budget participatif (en 2019, 20 % des votants sont des habitants des quartiers populaires, quand ils représentent 17,5 % de la population parisienne) ;
- Les projets déposés par les habitants de ces quartiers ou leur bénéficiant sont labellisés et profitent d'une bonification. Pour chaque arrondissement avec des quartiers populaires, un nombre minimum de projets dits « quartiers populaires » est garanti (a minima 21 % des projets lauréats pour l'édition 2021).

“ On parle beaucoup de principes républicains mais il y a quelque chose que l'on n'évoque jamais : la démocratie. On atteint des taux d'abstention aux élections régionales sur la tranche des 18-25 ans et des 25-34 ans qui sont aberrants, à plus de 83%. Le débat, assez souvent polémique, sur la République ne sert-il pas en partie à mettre sous le tapis le débat nécessaire sur la démocratie ? À partir du moment où l'on a de tels taux d'abstention chez les jeunes, est-ce qu'on peut encore parler de système démocratique ? N'est-il pas là aussi le danger ? ”

Fatima OUASSAK (militante associative)

Propositions :

La mission « promesse républicaine » propose :

- Créer une commission déontologique indépendante à même de rendre des avis lors des mises en cause d'élu.es de la Ville, permettant d'objectiver les mises en cause. Dotée d'une compétence pour saisir le Procureur de la République, et de par sa composition, elle est l'interlocutrice de référence à la disposition des élu.es et de leurs collaborateurs pour les accompagner en prévention ;
- Promouvoir et renforcer la citoyenneté parisienne au travers, notamment, de la Carte Citoyenne-Citoyen de Paris qui serait remise systématiquement à tout.e nouvel.le habitant.e de la Capitale, quelle que soit sa situation administrative, et notamment les plus éloignés du numérique. Un parcours dédié à la citoyenneté sera créé et proposé au détenteur de la carte citoyenne ;
- Renforcer la participation des Parisien.nes à l'élaboration des décisions publiques municipales avec la création de l'assemblée citoyenne. L'institution de cette assemblée est issue des propositions formulées par des citoyen.nes lors de la conférence de consensus lancée par la Ville de Paris en 2019, en écho au grand débat national. L'Assemblée citoyenne réunira 50 habitant.es tiré.es au sort, dès l'âge de 16 ans. Cette Assemblée permettra de faire entendre la voix des Parisien.nes et de participer à la fabrique des décisions publiques aux côtés des élus du Conseil de Paris. Cette Assemblée citoyenne sera représentative des citoyen.nes de la ville dans leur diversité ;
- Concevoir un parcours découverte de la démocratie locale pour les jeunes Parisiennes et Parisiens avec expérimentation d'un vote, participation à un temps fort du Conseil de Paris, et expérimentation d'un Conseil des enfants.

OUVRIER LES PORTES DES INSTITUTIONS



© Henri Garat/Ville de Paris

La mission propose plusieurs mesures pour ouvrir les portes des institutions afin que les Parisien.nes se les réapproprient, comme, par exemple multiplier les visites des bâtiments publics, et également des actions comme la réservation de lieux dédiés au recueillement, d'évènements pour communier à Paris avec le public sur les morts anonymes (comme par exemple pendant les canicules, à la suite des attentats ou pendant les périodes de pandémie).

Les actions mises en œuvre par la Ville :

La question de la confiance des citoyens à l'égard des institutions municipales se pose évidemment à une double échelle, celle de la Mairie centrale et celle des Mairies d'arrondissements. Elle pose au préalable la question de la connaissance de ces institutions et de leur accès.

De nombreux événements visant à ouvrir les portes de l'Hôtel de Ville sont organisés par la Mairie centrale, en particulier au sein même du Conseil de Paris (comme, par exemple, les sessions intitulées « dans la peau d'un conseiller.ère de Paris », l'accueil

du public en tribune - hors crise sanitaire -, les outils numériques, le Conseil des enfants, etc.) et dans les mairies d'arrondissement.

Les journées du patrimoine sont le temps privilégié pour rapprocher les institutions parisiennes et les Parisien.nes. Tous les ans au mois de septembre, un large public est invité non seulement à visiter les lieux qui font le quotidien de l'exécutif parisien à l'Hôtel de Ville (notamment la salle du conseil), mais aussi à rencontrer les femmes et les hommes qui le font vivre.

Par ailleurs, la Ville a développé un plan d'action

pour améliorer un accès à ses administrations, qu'elles interviennent au niveau central ou local : divers dispositifs ont été mis en place pour apporter une réponse de premier niveau aux Parisien.nes et/ou faciliter l'accès aux services publics. Leur éventail est large, physique, mobile et dématérialisé comme par exemple :

- Le centre d'appels téléphoniques de la Ville a ainsi reçu 1,4 million d'appels en 2019 : 80 téléconseillers sont à disposition des Parisien.nes pour répondre à une grande diversité de demandes ;
- « Mon Paris », permet aux Parisien.nes via un espace numérique personnel d'accéder à de nombreux services de la Ville : actes d'état civil, demande de logement social Loc'annonces, Paris tennis, Paris Sport Senior, demande de carte de stationnement résidentiel... ;
- « Mairie Mobile » propose aux Parisiens, gratuitement et sans rendez-vous, une aide aux démarches et un meilleur accès aux services sociaux, en allant à leur rencontre dans les quartiers politique de la ville (QPV). Le dispositif « Mairie Mobile » revêt divers formats comme le bus des services publics - Ma mairie mobile qui a permis de recevoir plus de 8 500 usagers dans les 19ème et 20ème arrondissements. 20 % des usagers du bus ont déclaré n'avoir jamais eu de contact avec une mairie d'arrondissement au préalable.

S'agissant de la relation aux Parisien.nes, la crise sanitaire a mis en relief la nécessité d'un ancrage local de proximité, l'utilisation privilégiée et dominante du canal téléphonique et les limites du tout numérique pour une partie de la population.

Dans le cadre de la stratégie d'inclusion numérique mise en place par la Ville en 2017, un réseau parisien de 288 structures municipales (espaces de facilitation numérique dans les mairies, bibliothèques, associations partenaires ...) a ainsi permis aux Parisien.nes d'avoir accès à un service correspondant à leurs besoins.

Propositions :

La mission « promesse républicaine » recommande de :

- Lancer ou relancer des temps et des manifestations symboliques permettant de rapprocher les citoyens des institutions, par exemple en généralisant des cérémonies citoyennes et des visites de Mairies d'arrondissement et de l'Hôtel de Ville pour faire découvrir et faire s'approprier des institutions locales (à l'occasion de l'obtention de la nationalité, de diplômes, de victoires sportives...);
- Instaurer une visite annuelle de l'Hôtel de Ville pour une classe d'âge ciblée ;
- Lutter contre les inégalités devant la mort, par exemple en mettant à disposition des salles municipales pour les rassemblements de familles endeuillées, en organisant des cérémonies annuelles pour les morts de Paris (covid, etc.) ou en instaurant un hommage permettant à des familles de faire le deuil des « morts anonymes ».

Mémoire et réconciliation

ENCOURAGER UNE PLUS GRANDE DIVERSITÉ DES LIEUX DE MÉMOIRE



La mission "promesse républicaine" entend valoriser toutes les mémoires, les inscrire dans le quotidien des Parisien.nes, encourager une plus grande diversité des lieux de mémoire, afin notamment d'apaiser le rapport à la mémoire et de le repenser comme un ciment du « vivre ensemble ». Cela passe en particulier par un travail de pédagogie pour retracer le parcours des personnes honorées, en promouvant, de manière équitable, des dénominations nouvelles et participatives de rues et d'édifices. À cet effet, l'utilisation des nouvelles technologies sera un moyen, selon la mission sur la « promesse républicaine », susceptible de permettre aux Parisien.nes de s'appropriier, dans leur quotidien, ce nouveau rapport à la mémoire dans l'espace public.

Constats :

La fabrication d'une mémoire commune ainsi que la reconnaissance des mémoires spécifiques sont des enjeux primordiaux. « *C'est un angle compliqué, qui fait l'objet le plus souvent de débats publics* » (Pascal Blanchard) et il est important de les replacer dans leurs enjeux de savoir et de connaissance. Si, aujourd'hui, on assiste au récit d'Histoires dites « *traumatiques* », c'est que certaines histoires ont été mieux transmises, mieux respectées, mieux

commémorées que d'autres. Le traumatisme vient aussi des silences et notamment des silences « *officiels* ».

Si ce travail n'a pas été fait, c'est que l'Histoire coloniale, l'Histoire de la traite et de l'esclavage, l'Histoire de la « *place de l'autre* », se sont complexifiées avec l'Histoire de l'immigration : « *on a opposé des gens dans nos colonies et désormais, ils vivent dans le même pays* » (Pascal Blanchard). La manière de retracer cette Histoire dans les manuels scolaires

n'est pas neutre. Les acteurs de l'Histoire d'hier ne se situaient pas dans la même République, sur un pied d'égalité. Cette Histoire est donc complexe à transmettre. C'est pourquoi l'amnésie, la marginalité, la mise en invisibilité ont dominé le débat. Dans ce silence des récits, se sont installées les mémoires « *traumatiques* ».

Il existe donc une nécessité de tenir compte de mémoires qui ne sont jamais (ou pas assez) connues et reconnues (ce à quoi répondront à la fois la statue en hommage à Solitude ainsi que le Monument LGBTQI+).

Or, les mémoires sont à la fois individuelles, communes et « *communautaires* ». Même s'il est utopique de penser que toutes ces mémoires n'en forment qu'une, chacun a le droit au respect de sa mémoire (familiale, communautaire, personnelle...). L'objectif serait donc de bâtir un récit commun autour d'une histoire commune. « *Il y a une Histoire commune et des mémoires différentes* » (Pascal Blanchard). Le fait de vivre dans une société où l'on mythifie ces passés douloureux constitue un risque ; un risque que les plus radicaux imposent leur lecture de l'histoire du monde.

Les actions mises en œuvre par la Ville :

La politique mémorielle de la Ville, et sa traduction dans l'espace public parisien, est mise en œuvre par différentes actions visant à faire partager l'histoire de Paris, étroitement liée à celle de la République, au plus grand nombre de Parisien.nes, pour que ceux-ci se reconnaissent dans son histoire et son présent. Les dénominations de rues, espaces publics et équipements parisiens sont l'occasion de faire connaître des personnalités ayant marqué l'histoire parisienne et nationale, et de leur rendre hommage. Ce travail de dénomination se fait dans un souci d'équilibre des mémoires, en veillant à améliorer la visibilité de celles qui ont été jusqu'ici moins représentées.

Par ailleurs, la Ville entretient aujourd'hui près de 1 600 plaques commémoratives, dont un peu plus de 1 250 plaques sont liées aux événements de la Seconde Guerre mondiale, 350 rappelant des personnages ou des faits marquants tant au plan

culturel qu'historique. Un hommage particulier a ainsi été rendu aux 11 400 enfants juifs des écoles parisiennes, morts en déportation. À ce jour, ce sont 6 890 enfants dont le souvenir est nominalement rappelé sur 391 plaques commémoratives apposées dans 384 établissements scolaires de la capitale.

L'apposition d'une plaque commémorative suit un cheminement différent selon qu'elle est d'initiative privée ou qu'elle émane de la collectivité. Dans le cas de plaques apposées à Paris par des particuliers, des comités ou associations, des administrations de l'État ou des entreprises, les auteurs du projet doivent alors obtenir un accord préalable, notamment des propriétaires ou copropriétaires.

Depuis 2014, cette politique a intégré un objectif de féminisation. En 2001, seuls 6 % des rues, espaces verts et équipements de la Ville de Paris portaient le nom d'une femme. La proportion de voies parisiennes portant le nom d'une femme atteint [12 %](#) aujourd'hui.

Suite aux attentats de 2015, plusieurs plaques ont été apposées dans les arrondissements concernés par les lieux des attentats.

Propositions :

Pour compléter cet effort tout particulier de la Ville de Paris en faveur de la mémoire de toutes ses composantes, il s'agit désormais de valoriser toutes les mémoires, de les inscrire dans le quotidien des Parisien.nes et d'encourager ainsi la coexistence mémorielle :

- Proposer des dénominations participatives des équipements avec les habitant.e.s et les acteurs concernés dans les quartiers populaires pour valoriser toutes les mémoires ;
- Mettre en place des parcours liés aux mémoires de l'esclavage et au lien entre Paris et les mouvements de décolonisation. Par une politique mémorielle proactive, il s'agit donc d'identifier et de valoriser les lieux de mémoire oubliés (plaques, QR Codes, carte interactive sur Paris.fr etc.) ;
- Expérimenter des dispositifs de pédagogie mémorielle enrichie, tels que des « QR Codes » et/ou plaques explicatives sous les nouvelles dénominations de rue, ou certaines existantes identifiées comme sujettes à polémiques, pour expliciter l'Histoire des personnes et événements et ainsi pouvoir sortir des clivages. Le « Parcours des femmes pionnières » dont le chantier va être lancé prochainement pourrait aussi être abordé à partir d'un dispositif de QR Codes.

Verbatim :

“ La culture nationale a fabriqué une pensée collective commune. Elle est très ancrée et difficile à combattre : on peut appeler cela une forme de « culture coloniale ». Elle est faite de beaucoup de mémoires contradictoires, et qui s'opposent. Tous ceux qui nous ont précédé n'ont rien fait, ou peu fait, car ils avaient peur d'affronter ces passés ou ne voulaient pas les regarder en face pour des raisons idéologiques ou électoralistes. Désormais, il faut agir, certes avec parcimonie, mais il faut sortir des silences. ”

Pascal BLANCHARD (historien)

“ Partout, **à Berlin** il y a de petites plaques portant le nom de familles juives qui ont disparu dans les camps de concentration. On peut commencer par des petits « trucs » dans la Ville de Paris sur des personnages **anticoloniaux**. Il faut agrandir l'histoire, et ne pas supprimer... ”

Benjamin STORA (historien)

Lutter contre les discriminations

SE LOGER SANS DISCRIMINATION



© Emilie Chaix/Ville de Paris

La situation du logement à Paris se caractérise par des inégalités, aggravées par des discriminations dans la recherche de logement. La mission propose tout d'abord de lancer une démarche de testing auprès des agences immobilières visant à identifier les pratiques discriminantes en matière d'accès au logement locatif et à permettre aux victimes d'initier des recours contentieux (ou règlements amiables) ; puis de structurer un recueil des pratiques discriminantes et illégales des agences immobilières parisiennes sur la base des signalements des citoyen.nes et ouvrir un dialogue avec ces agences pour faire évoluer les pratiques. La mission propose également d'accompagner les Parisien.nes en offrant un accompagnement juridique aux particuliers s'estimant discriminés dans leurs recherches de logements.

Constats et chiffres clés:

La forte tension existante sur le marché du logement parisien se traduit par une tendance durable à la hausse des prix à l'achat et à la location, le statut de location à Paris étant dominant à près de 62 %. La situation parisienne se caractérise également par des conditions d'habitat et de cadre de vie différenciés avec un taux de sur-occupation de logement élevé et des situations d'habitat indigne constatées principalement dans le Nord Est parisien. La spécificité du marché parisien se traduit par une augmentation durable de la demande de logement,

en particulier de logement social : depuis la fin des années 1990, le nombre de demandes de logement social a augmenté de 156 % (100 239 demandes en 2001 / 256 986 fin 2020).

Ces personnes connaissent également des délais de recherche plus longs. Souvent exclues de l'accès au parc locatif privé très restrictif en termes de garanties exigées, elles sont amenées à limiter leur recherche au seul parc social où les délais d'accès sont plus longs (37 % des personnes trouvent un logement en moins d'un an dans le secteur social contre 85 % dans le secteur privé). Le principal

motif de discrimination déclaré par les personnes ayant vécu une discrimination dans leur recherche de logement est l'origine ou la couleur de peau (80,4 %), suivi du sexe (67,3 %), de l'âge (65,3 %), la religion (53,6 %) et le handicap/état de santé (53 %).

Une étude du CNRS « discriminations dans l'accès au logement à Paris » datant de 2017, fondée sur un protocole expérimental d'envoi de messages émanant de quatre individus fictifs en réponse à 504 annonces immobilières, a permis de mesurer les discriminations liées à l'origine dans l'accès au logement du parc locatif privé. Cette étude relève que les discriminations à l'encontre des individus d'origine maghrébine sont très fortes dans l'accès au logement parisien et peu liées à la fragilité financière supposée des individus.

Une étude de l'INSEE (2019) « Les discriminations dans l'accès au logement en France : un testing sur les aires urbaines métropolitaines » compare l'ampleur des discriminations dans l'accès au logement locatif du parc privé sur les 50 plus grandes aires urbaines de France métropolitaine à partir d'un envoi de cinq candidatures fictives en réponse à 5 000 annonces de location dans le parc privé.

Il ressort de cette étude que d'importantes discriminations selon l'origine pénalisent les candidats dont les noms et prénoms évoqueraient une origine maghrébine ou une origine africaine. Paris et Nice arrivent en tête des villes où les discriminations sont les moins fortes.

Ces différentes études confortent l'ampleur des discriminations liées à l'origine lors des recherches de logement, à Paris comme ailleurs.

Les actions mises en œuvre par la Ville :

En réponse à une forte demande sociale, la Ville de Paris a mis en place une politique de logement social volontariste se traduisant par des objectifs quantitatifs et qualitatifs ambitieux : ainsi, la Ville s'engage à ce que le parc social représente, en 2025, un quart du parc résidentiel parisien. Plus de 113 000 logements sociaux ont ainsi été financés entre 2001 et 2020. Cet effort quantitatif se double d'un objectif de rééquilibrage territorial de la production, historiquement située dans les quartiers nord et nord-est parisiens ainsi que de la prise en compte des enjeux environnementaux.

La politique d'attribution anonymisée des logements sociaux parisiens, via le système de cotation mis en place en 2014, vise à garantir la transparence, l'égalité de traitement et la mixité sociale (prise en compte d'un spectre allant des ménages du premier quartile de revenus jusqu'aux familles de la classe moyenne supérieure). Dans le cadre de la loi Elan, une conférence parisienne du logement a été mise en place réunissant, sous la co-présidence de la Maire de Paris et du Préfet de Région, les mairies d'arrondissement, les réservataires, les bailleurs sociaux et les associations de lutte contre les exclusions. Fruit d'un travail de concertation de plusieurs mois, des orientations stratégiques ont été adoptées en juillet 2019, fixant notamment des objectifs d'attribution en faveur des publics prioritaires, déclinées en une convention d'attribution signée cet été.

Parallèlement, la Ville a mis en place une politique visant à préserver l'habitat parisien autour des axes suivants : encadrement des loyers, maintien d'un parc de logements résidentiel privé via la régulation des meublés touristiques, accompagnement des copropriétés dans la transition énergétique, dispositifs innovants d'aide à l'accession à la propriété comme le bail réel solidaire (BRS). Au titre de la protection de l'habitat, des actions d'ampleur sont poursuivies : lutte contre l'habitat indigne, prévention des expulsions et maintien dans le logement des publics en difficulté.

Propositions :

La mission "promesse républicaine" s'engage à caractériser et lutter contre les discriminations au logement :

- Lancer une démarche de *testing* auprès des agences immobilières visant à identifier les pratiques discriminantes en matière d'accès au logement locatif et accompagner les victimes pour initier les recours ;
- Poursuivre le rééquilibrage de l'offre de logements sociaux entre l'Est et l'Ouest parisien ;
- Structurer un recueil des pratiques discriminantes et illégales des agences immobilières parisiennes sur la base des signalements des citoyens et ouvrir un dialogue avec ces agences pour faire évoluer les pratiques ;
- Renforcer l'accompagnement des Parisiennes, notamment juridique, pour les particuliers s'estimant discriminés dans leurs recherches de logement en s'appuyant sur l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL).

GARANTIR LA SANTÉ POUR TOUTES ET TOUS



© Emilie Chaix/Ville de Paris

En cette période inédite de pandémie, la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé s'avère cruciale. Afin de garantir un accès à la santé équitable pour toutes et tous, la mission sur la « promesse républicaine » souhaite que la Ville de Paris renforce le maillage en équipements de santé des quartiers populaires. La mission souhaite également renforcer la médiation et le « aller-vers » pour une égalité d'accès aux soins. La mission préconise enfin de soutenir la participation des usagers aux politiques de santé, et qui conduit notamment à un meilleur accès des communautés d'origine étrangère aux soins et au bien-être.

Constats et chiffres-clés :

Les inégalités de santé ont été mises en lumière par diverses études : Selon l'OMS, l'appartenance à un environnement social et économique défavorisé s'accompagne d'un état de santé plus fréquemment dégradé, dénommé « le gradient de santé ». La pandémie de la COVID-19 a révélé de fortes inégalités sociales et territoriales de santé.

L'indicateur le plus marquant, selon l'INSEE, est celui de l'espérance de vie : ainsi, sur la période 2012-2016, parmi les 5 % les plus aisés, l'espérance de vie à la naissance des hommes est de 84,4 ans,

contre 71,7 ans parmi les 5 % les plus pauvres, soit 13 ans d'écart. Des écarts d'espérance de vie sont également constatés suivant la catégorie socio-professionnelle ou le niveau de diplôme.

Les inégalités de santé ont des causes multiples, qu'il s'agisse des comportements ou habitudes de vie (alimentation, comportements à risques...), des conditions de travail, des expositions environnementales, des différences d'accès de recours aux soins, des freins financiers, etc.

Toujours selon l'INSEE, les inégalités de santé existent avant même la naissance, avec des diffé-

rences de suivi prénatal et de comportements à risque pour l'enfant à naître. Ces inégalités se creusent pendant l'enfance, l'accès aux soins étant moindre pour les enfants de milieux modestes. Ces inégalités vont ensuite conditionner l'état de santé tout au long de l'âge adulte, notamment en raison du développement de facteurs de risques.

L'observatoire social de la Ville a dressé, en 2020, un portrait social de chaque arrondissement parisien dans lesquels figurent plusieurs indicateurs de santé des habitants. L'analyse comparée de ces portraits de santé révèle des disparités sensibles entre arrondissements.

Les actions mises en œuvre par la Ville :

En réponse aux inégalités de santé constatées, La Ville a fixé comme objectif prioritaire l'amélioration de l'accès aux soins de premier recours pour l'ensemble des Parisien.nes. Plusieurs dispositifs complémentaires contribuent à la réalisation de cet objectif comme la dynamisation de l'offre des centres municipaux de santé, le soutien au développement de l'offre privée dans les quartiers ciblés d'intervention prioritaire, l'accès aux soins pour les publics sans droits ouverts à l'assurance maladie.

La politique de prévention mise en œuvre par la collectivité parisienne couvre un large spectre de publics (nourrissons, enfants, jeunes, publics adultes), priorité étant accordée aux personnes vulnérables et/ou en situation de précarité socio-économique.

Cette politique intervient dans différents domaines: protection maternelle et infantile (PMI), vaccination, dépistage, lutte contre les conduites à risque, santé en milieu scolaire, santé environnementale. Elle est mise en œuvre par les structures et services de la collectivité parisienne et par le soutien financier de partenaires santé.

Par ailleurs, la Ville a renforcé sa capacité d'intervention sur le territoire parisien en particulier avec les 7 ateliers santé ville (ASV), lesquels font un travail « d'aller vers » dans les quartiers politique de la ville et de veille active. Elle a également mis en place quatre équipes territoriales de santé (ETS), visant à favoriser l'adaptation des actions de santé au plus près des

besoins des usagers et à offrir une meilleure visibilité pour les Parisien.nes.

Des actions de médiation socio culturelles sont parallèlement mises en œuvre depuis 2001 dans les centres de PMI en particulier dans les quartiers prioritaires. La Ville soutient également des acteurs associatifs au titre d'actions d'accompagnement psycho-social et interculturel au plus près du lieu de vie des habitants.

Dans la perspective d'un grand service parisien de l'offre de soins et de prévention, la Maire a décidé la création d'une direction de la santé publique pour renforcer l'égalité d'accès à l'information, à la prévention et aux soins et pour lutter plus efficacement contre les inégalités structurelles de santé qu'elles soient sociales, environnementales, territoriales, liées au genre, à l'origine ou à la langue.

Propositions :

La mission « promesse républicaine » propose :

- Développer une approche en santé environnementale en généralisant les études d'impact santé dans les grands projets d'urbanisme et intégrer cette logique dans la refonte du nouveau plan local d'urbanisme bioclimatique ;
- Renforcer le maillage en équipements santé et en promotion de la santé dans les quartiers populaires;
- Renforcer la médiation et les démarches d'« aller-vers » pour une égalité d'accès aux soins et soutenir la santé communautaire.

Verbatim :

“

On a pu précisément constater qu'il y avait une forme d'intersectionnalité dans le développement de la pandémie, qui a à voir avec la classe, la race, mais aussi le genre : « ce sont surtout des femmes qui se sont occupées des hommes... Le care est en effet une fonction souvent déléguée aux femmes issues des minorités. Il est apparu que nous ne sommes pas tous égaux devant la mort et devant le care. ”

Eric FASSIN (sociologue)

Lutte contre les discriminations

LUTTER CONTRE LE RACISME ET TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATIONS



Soyons fièr-es de nos singularités !

Les discriminations, qu'elles soient sexistes, homophobes ou racistes, sont encore aujourd'hui des phénomènes importants et fréquents qui perdurent et touchent tous les domaines de la vie. Leur évaluation s'inscrit dans un cadre juridique complexe. La mission sur la « promesse républicaine » propose que Paris devienne une ville pilote en matière de lutte contre les discriminations, avec un accent particulier sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme qui reste à renforcer au niveau national.

Tout d'abord en adoptant un plan pluriannuel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme ; ensuite, en créant un observatoire des discriminations, en lien avec la Préfecture de police et les services de la Justice, pour écouter et recenser les cas de discriminations à Paris ; enfin, en communiquant sur les droits et recours des personnes victimes d'actes racistes et discriminatoires (police, services publics, etc.).

Constats et chiffres-clés :

La loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 interdit « de collecter ou de traiter des données à caractè-

re personnel qui font apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicale des personnes, ou qui sont relatives à la santé ou à la vie sexuelle de celles-ci ». Elle assortit ce principe d'un certain nombre d'exceptions répondant à des critères précis. La CNIL, dans son rapport de mai 2007 sur la mesure statistique de la diversité, reconnaît la possibilité, dans le cadre de la statistique publique, d'études sur le ressenti des discriminations pouvant inclure des données sur l'apparence physique. De même, elle considère que, sous certaines conditions, l'analyse des prénoms, patronymes, nationalités et lieux

de naissance des ascendants peut permettre de révéler des pratiques discriminatoires.

L'enquête « Trajectoires et Origines » (TeO) menée en 2008 – 2009 par l'INSEE et l'INED (Institut National d'Études démographiques) a été la première grande enquête (22 000 personnes interrogées) à intégrer dans son questionnaire des questions sur le genre, la couleur de peau et le ressenti d'appartenance et fait référence en matière d'intégration des immigrés et des discriminations auxquels ils font face. Cette enquête visait à déterminer dans quelle mesure les origines sont susceptibles de jouer sur les conditions de vie et les trajectoires des individus. Elle a notamment révélé que si les enfants d'immigrés européens ont une meilleure situation sociale et économique que celle de leurs parents, ce n'est pas toujours le cas d'enfants d'immigrés d'autres origines.

L'ampleur des discriminations est depuis attestée par de nombreuses autres enquêtes et les Français sont largement convaincus de leur existence. Ainsi, 62 % des répondants à l'enquête sur l'accès aux droits menée par le défenseur des droits en 2016 considèrent que les discriminations fondées sur l'origine ou la couleur de peau se produisent souvent ou très souvent.

Les actions mises en œuvre par la Ville :

Dans le contexte marqué par le caractère persistant et massif des inégalités dans tous les domaines de la vie, la Ville s'est engagée depuis de nombreuses années dans un combat volontariste de recherche de l'égalité réelle et de lutte contre les discriminations cumulées. Le « Paris de l'égalité » est ainsi un objectif prioritaire de la municipalité parisienne et la Ville déploie de très nombreuses actions visant à combattre le sexisme et toute forme de discriminations.

Afin de formaliser et de structurer la stratégie municipale, la conception d'un plan triennal « Égalité femmes/hommes – lutte contre les discriminations – handicap » a été engagée en 2019 à partir du diagnostic réalisé dans le cadre de la candidature de la Ville au label Afnor Alliance Égalité et Diversité. Trois axes composent ce plan de lutte contre les discriminations – le handicap : « Paris diffuse la culture de l'égalité et de la lutte contre les discriminations », « Paris,

employeur inclusif » et « Paris s'engage pour un service public égalitaire et inclusif ». Chaque axe comprend trois orientations thématiques identiques : l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations et le handicap. Un rapport annuel permet de faire le point sur l'avancée des actions prévues par ce plan.

Propositions :

La mission « promesse républicaine » propose :

- Lancer un plan pluriannuel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme en concertation avec les associations ; Compléter le Plan Egalité de la Ville par des mesures nouvelles visant à promouvoir l'inclusion des personnes discriminées selon leur origine ; organiser une évaluation annuelle et rendue publique ;
- Création d'un observatoire des discriminations en lien avec la Préfecture de police et les services de la Justice ;
- Mener une campagne annuelle sur les droits et recours des personnes victimes d'actes sexistes, antisémites, handiphobes, racistes ou LGBTQIphobes (police, services publics, etc.).

Verbatim :



Par nature, la lutte contre les discriminations doit être transversale, et chercher à créer des synergies là où, spontanément, elles ne se créent pas. La mission Égalité de la Ville de Nantes, par exemple, réunit régulièrement autour de la table toutes les parties prenantes de la lutte contre les discriminations (associations LGBT, associations de lutte contre l'« islamophobie », de défense des gens du voyage, etc.), et ces moments d'échange sont extrêmement profitables.



Gwénaële CALVÈS (Professeure de droit public)

Droits et inégalités

L'ACCÈS AUX DROITS POUR TOUTES ET TOUS



© Joséphine Brüeder/Ville de Paris

Si la « promesse républicaine » proclame l'égalité des droits pour tout un chacun, force est de constater que l'accès effectif à ces droits reste relatif. Dans une acceptation large, la notion de droits intègre les droits juridiques, l'égal accès aux services publics, les droits sociaux et les prestations sociales. Les difficultés d'accès à ces droits sont multiples : manque d'information, multiplicité des dispositifs, complexité des procédures et des démarches à accomplir, barrière de la langue ... Ces difficultés sont autant de freins pour les publics précaires.

La dématérialisation des procédures tend à renforcer ces inégalités, avec à la clé une augmentation de la problématique du non-recours. La mission sur la « promesse républicaine » propose de déployer l'expérimentation « 100 % recours » pour inciter les Parisien.nes les plus éloigné.es des services publics à s'informer et obtenir leurs droits sociaux. La mission sur la « promesse républicaine » propose également d'expérimenter un revenu de base à Paris, dont les modalités de mise en oeuvre seront définies par une conférence citoyenne qui réunira expert.es, Parisien.nes, partenaires associatifs et institutionnels.

Constats et chiffres clés :

L'enquête sur les accès aux droits dans les relations usagers/services publics du défenseur des droits (DDD) montre que 21 % des usagers déclarent rencontrer des difficultés dans leurs démarches administratives courantes : cette situation touche plus particulièrement les jeunes de 18-24 ans (37 %), ceux de 25-34 ans (29 %) et certaines catégories socio-professionnelles : agriculteurs (42 %), inactifs (35 %) et ouvriers (27 %). 26 % des personnes précaires rencontrent des difficultés dans leurs démarches administratives contre 18 % pour les personnes sans difficultés financières.

Le portrait sociodémographique des jeunes de 16-25 ans à Paris établi par l'APUR en 2012, puis actualisé en 2015 et 2019, fait ressortir les difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes, en particulier les jeunes résidents des quartiers de la politique de la ville : ils sont moins diplômés (24 % n'ont pas de diplôme, contre 14 % de l'ensemble des jeunes Parisien.nes), et plus souvent confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle et sociale que l'ensemble des jeunes Parisien.nes : ils-elles sont ainsi davantage touché.es par le chômage (28 % sont au chômage contre 19 % des jeunes à Paris). Les jeunes ni en étude ni en emploi, ni en formation (NEET) représentent 15 % des 16 à 25 ans dans les QPV contre 9 % sur l'ensemble du territoire.

La dématérialisation des procédures ne simplifie en rien les démarches administratives pour certains publics : 27 % des personnes interrogées dans l'enquête du DDD déclarent ne pas posséder d'ordinateur ou éprouver des difficultés dans leurs recherches sur internet. L'absence de connexion est particulièrement élevée pour les personnes âgées (33 % chez les plus de 70 ans), les non diplômés (54 %) et les personnes à faibles revenus (40 %). Les profils des « exclus du numérique » restent pour autant hétérogènes.

Les difficultés d'accès aux droits génèrent un phénomène de non-recours difficile à mesurer, un « défi pour la statistique publique » selon la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES). Ainsi, en 2018, selon le baromètre d'opinion de la DREES, 74 % des personnes âgées de 18 ans ou plus et résidant en France métropolitaine pensent que « beaucoup de personnes ne bénéficient pas des droits ou allocations auxquels elles peuvent prétendre ».

Sur huit raisons principales proposées pour expliquer les situations de non-recours, deux sont plus fréquemment citées :

- *un manque d'information- 44 % estiment que c'est par « manque d'information sur les aides ou sur les organismes à qui s'adresser » ;*
- *la lourdeur administrative- 25 % indiquent que « les démarches à faire sont trop complexes et trop longues ».*

Les actions mises en œuvre par la Ville :

La politique parisienne d'accès aux droits poursuit un double objectif : s'adapter aux besoins du public en couvrant toutes les thématiques de droits et proposer une offre adaptée aux personnes les plus fragiles.

Différents dispositifs d'aide juridique permettent aux Parisien.nes de s'informer sur leurs droits et obligations, de bénéficier de consultations juridiques gratuites et d'être accompagné.es et/ou orienté.es dans leurs démarches. Ainsi, cinq Points d'Accès au Droit (PAD) et trois Maisons de la Justice et du Droit (MJD), implantés dans des quartiers Politique de la Ville ou à proximité, reçoivent les usagers pour des consultations juridiques gratuites. Par ailleurs des consultations gratuites d'avocats du barreau de Paris, financées par la Ville, se tiennent dans toutes les mairies d'arrondissement.

En direction des personnes les plus éloignées, des relais d'accès au droit (RAD), permanences juridiques généralistes sont implantés dans 70 lieux différents (services sociaux, espaces solidarité insertion, hôpitaux, associations, etc.).

Par ailleurs, des avocats du barreau de Paris bénévoles donnent également des consultations dans un « bus du barreau de Paris Solidarité » qui stationne dans des quartiers prioritaires dans l'objectif d'« aller vers » les personnes en situation d'isolement (environ 6.000 personnes par an).

L'accès aux droits constitue, par ailleurs, un objectif majeur de la politique sociale de la collectivité parisienne : les différents plans stratégiques, comme le Plan parisien d'insertion par l'emploi (PPIE) ou le Pacte de lutte contre la grande exclusion, en font un axe prioritaire d'intervention. La réorganisation des services sociaux intègre également cet objectif. Ainsi, les services sociaux de proximité, en charge d'un accueil inconditionnel et universel, doivent faciliter le parcours des usagers et développer la mission d'accès aux droits (bilan des droits légaux, accompagnement dans les démarches, et/ou orientation, ...). Aujourd'hui, les services sociaux parisiens font partie des derniers lieux à accueillir sans rendez-vous les Parisiennes et Parisiens.

Par ailleurs, pour les personnes sans domicile stable,

le droit à la domiciliation, préalable indispensable à l'accès aux droits, se voit renforcer avec l'ouverture par le CASVP en janvier 2020, d'un nouveau site « Paris Adresse » dans le 17^e arrondissement.

La stratégie parisienne d'inclusion numérique vise par des actions concrètes à permettre à tou.tes les Parisien.nes d'avoir accès aux outils numériques ainsi qu'à un usage, autonome ou accompagné, de ces outils, notamment pour réaliser leurs démarches administratives et faire valoir leurs droits. Une mairie mobile mise en place depuis 2016 permet de proposer des permanences gratuites et sans rendez-vous dans plusieurs arrondissements de Paris.

Depuis 2008, il existe un Médiateur de la Ville. Le Médiateur est indépendant de l'administration comme des élus. Il est chargé d'apporter son aide à tout usager qui a un litige avec un service de la Ville de Paris ou un bailleur social parisien. Nommé par la Maire de Paris pour la durée de la mandature (6 ans), le mandat du médiateur est irrévocable et non renouvelable. Ce statut d'indépendance est gage de neutralité et d'objectivité dans le traitement des litiges qui lui sont soumis par les usagers. En 2020, la mission de la médiation a examiné plus de 2 000 requêtes.

En faveur des jeunes, un plan d'urgence a été voté en juin 2021 par le Conseil de Paris pour lutter contre les risques de décrochage, d'exclusion ou de marginalisation des jeunes, particulièrement impactés par la récente crise sanitaire ; ce plan comporte notamment l'engagement d'assurer aux jeunes un meilleur accès aux dispositifs et aides de la Ville : une permanence d'accès aux droits sera ainsi créée au sein de la Maison de la Jeunesse, en coordination avec les partenaires de la Ville en matière d'action sociale et de prévention.

Propositions :

- Expérimenter un revenu de base à Paris, dont les modalités de mise en œuvre seront définies par une conférence citoyenne qui réunira expert.es, Parisien.nes, partenaires associatifs et institutionnels ;
- Déployer l'initiative « 100 % recours », sur la base de l'expérimentation du 10^e arrondissement, en priorité dans les quartiers populaires parisiens pour lutter contre le non-recours aux droits.
- Engager, face au manque de données locales relatives au phénomène de non-recours, une démarche volontariste avec ses partenaires (CAF, CNAV, CPAM, Pôle Emploi, centres sociaux, associations de quartier) visant à :
 - réaliser un diagnostic précis de la situation du non-recours aux droits et prestations sociales sur un périmètre géographique délimité ;
 - définir un panel d'actions correctrices ;
 - évaluer, chacune de ces actions, en particulier leur impact sur la réduction du non-recours sur le territoire. Cette étude est expérimentée dans le 10^e arrondissement, la démarche se déroule en quatre temps, pour aboutir à une phase finale évaluative début 2022.
- Structurer une filière du réemploi informatique permettant de collecter et reconditionner du matériel informatique afin de le redistribuer à prix réduit (soutien à la plateforme la Collecte.tech)

Verbatim :

“ Pourquoi ne pas organiser, plus largement, des états généraux de l'égalité ? Cela peut ressembler à un gadget, mais sur un tel sujet on peut prendre le pari que les gens saisiront l'occasion d'exprimer ce qu'ils ont sur le cœur, et aussi de formuler des propositions. L'entrée en vigueur de la loi confortant le respect des principes de la République, sans doute à l'automne prochain, va gravement déstabiliser la vie associative. Des états généraux seraient d'autant plus utiles, voire nécessaires. ”

Gwénaële CALVÈS (Professeure de droit public)

Education

UNE ÉCOLE PUBLIQUE DÉSIRABLE POUR PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES



La promesse républicaine doit garantir à chaque génération d'accéder aux ressources éducatives et culturelles permettant à chacun.e de disposer des mêmes choix et des mêmes chances pour construire son parcours de vie en tant que citoyen.ne. La mission sur « la promesse républicaine » souhaite que la Ville de Paris encourage l'école publique désirable, en valorisant toutes les innovations et politiques éducatives ambitieuses menées par les équipes pédagogiques et en promouvant la richesse des établissements publics.

La mission souhaite aussi le renforcement des dispositifs de mixité scolaire, en particulier des secteurs "multi-collèges", et la mise en place d'un enseignement public des langues des enfants ayant des parents allophones dans les établissements scolaires. Par ailleurs, la mission souhaite que soit proposé dans les établissements prioritaires, en lien avec l'Éducation nationale, un accompagnement médical complet en milieu scolaire avec l'intervention de spécialistes, en particulier des consultations

de dentistes, d'ophtalmologues et de professionnels de la santé mentale. La mission souhaite également que soit développé, avec le tissu associatif proposant du soutien scolaire, un accompagnement numérique des jeunes et de leurs parents. Enfin, il apparaît important pour la mission de démultiplier les activités sportives et culturelles dans les lieux publics sur le temps extrascolaire pour les enfants qui ont été particulièrement touchés par le confinement et le manque d'activités extérieures.

Constats : Des inégalités scolaires et éducatives.

Dès les petites classes, l'origine sociale des enfants influe sur leurs résultats et leur parcours scolaires, l'acquisition des connaissances, ainsi que le niveau de diplôme en sortie du système éducatif.

Les mêmes inégalités scolaires selon la CSP des parents relevées au niveau national se retrouvent à l'échelle parisienne : ainsi, 12 % des élèves parisiens issus de milieux défavorisés présentent un retard à l'entrée en 6ème en 2020 contre seulement 2 % pour ceux issus de milieux très favorisés (source : académie de Paris).

En outre, on constate une ségrégation sociale forte dans les écoles : ainsi les élèves de CM2, issus de CSP moyennes et défavorisées sont majoritairement représentés dans les écoles situées en quartiers prioritaires (NQPV et QVA, données : académie, 2020) ; hors quartiers prioritaires, la part des enfants issus des CSP les plus favorisées représente 45,8 % dans les écoles publiques et 75,6 % au sein des écoles privées tandis que leur part n'est que 13 % dans les écoles situées en quartiers prioritaires.

Cette ségrégation s'accroît dans les collèges parisiens : ainsi, les élèves de CSP défavorisées représentent 15,8 % de l'ensemble des élèves des collèges parisiens mais cette proportion varie de 0,3 % à 63 % selon les établissements. Les collèges publics en quartiers prioritaires accueillent 43,4 % d'élèves de CSP défavorisées et 22,3 % en dehors de ces quartiers quand les collèges privés n'en comptent que 2,9 %. Au niveau du second degré, l'Académie de Paris est à la fois l'académie la plus ségréguée de France mais aussi celle où les performances scolaires sont le plus déterminées par l'origine sociale.

Les actions mises en œuvre par la Ville :

Le projet éducatif parisien (PEDT), renouvelé en 2021, formalise la stratégie éducative parisienne autour de priorités communes aux différents partenaires de l'éducation (Ville de Paris, État et CAF). C'est un outil au service de la réussite éducative des jeunes Parisiens et des valeurs de la République.

La charte de l'animateur, cadre de référence commun aux professionnels de l'animation périscolaire, s'inscrit en écho de la promesse républicaine, en stipulant que « les activités proposées associent tous les enfants sans distinction ni aucune forme de discrimination. Leur organisation est placée sous le signe des valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité... Ces activités s'inscrivent par ailleurs dans le cadre du principe de laïcité... ». Les projets pédagogiques périscolaires déclinent ces principes et s'appuient, depuis 2019, sur des diagnostics locaux visant à objectiver les besoins des enfants et des familles et à proposer des offres adaptées et enrichies. Selon un recensement effectué pour l'année scolaire 2019/2020, 82,9 % des projets ont pour objectif de favoriser la socialisation et 52,4 % d'entre eux de promouvoir une école de l'égalité des droits.

Dans cet esprit, les projets éducatifs intègrent les enjeux de diversité et de mixité sociale : en 2019/2020, plus de 2 300 enfants à besoins spécifiques ont été accueillis quotidiennement sur l'interclasse et plus de 1 900 sur les ateliers périscolaires.

La Ville intervient également sur le temps scolaire en confiant aux 760 professeurs de la Ville de Paris l'enseignement de l'éducation physique et sportive, arts plastiques et visuels, musique et la mise en œuvre de projets scolaires avec leurs collègues professeurs des écoles et/ou les équipes d'animation.

Dans le second degré, favoriser la réussite scolaire et éducative des collégiens, leur épanouissement et leur accès à l'autonomie sont autant d'objectifs partagés entre la Ville et le rectorat : afin de lutter contre la ségrégation scolaire, un observatoire de la mixité sociale et scolaire (OPMIRE) a été mis en place en 2018. La mutualisation des secteurs de recrutement de collèges (en 2017, trois secteurs multi-collèges ont été créés dans les 18ème et 19ème arrondissements), la refonte du calcul de leur dotation mise en place à la rentrée 2021 sont autant de dispositifs visant à développer la mixité sociale et scolaire.

Par ailleurs, allant au-delà de ses compétences obligatoires, la Ville porte différents dispositifs ou ressources éducatives mobilisables par les collèges.

Elle apporte un soutien financier aux projets éducatifs des collèges lorsqu'ils déclinent des axes proposés par la Ville comme le vivre ensemble, l'éveil artistique et culturel, le bien-être et la pratique sportive, la préservation de l'environnement et le développement durable ou encore l'ouverture sur le monde. En 2018/19, 114 collèges parisiens ont pu mettre en œuvre près de 1 200 projets au bénéfice de 56 000 collégiens.

Action Collégiens, dispositif de prévention du décrochage scolaire, est déployé à ce jour dans 41 collèges sensibles (éducation prioritaire et/ou quartier politique de la Ville). Ce dispositif est mis en œuvre par des personnels municipaux et propose un accompagnement personnalisé à la scolarité ainsi que des activités collectives à près de 6 900 collégiens en 2020.

L'appel à projet Collèges pour l'égalité vise à sensibiliser les collégiens à l'égalité filles/garçons et à la lutte contre les discriminations grâce à des interventions ciblées d'acteurs du monde associatif et culturel. Par ailleurs, face à la difficulté que peut représenter pour certains collégiens la recherche d'un lieu de stage de troisième, la Ville s'est fixée, depuis 2015, l'objectif de proposer 1 000 stages de troisième par an dans ses services.

L'ambition éducative de la Ville est renforcée dans les quartiers prioritaires avec des dispositifs spécifiquement destinés à ces quartiers comme le programme de réussite éducative, mis en œuvre sous l'impulsion d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) réunissant la Ville, l'État et la CAF via un accompagnement individualisé, social et éducatif à l'attention d'enfants ou adolescents présentant des signes de fragilité. Au cours des deux dernières années scolaires (2019/2020 puis 2020/21), dans le contexte de la crise sanitaire, le GIP s'est particulièrement impliqué dans la lutte contre la fracture numérique et la prévention du décrochage social et scolaire. Depuis 2020, l'objectif est porté de 900 à 1 300 accompagnements par an.

Propositions : Innover pour promouvoir l'école publique et lutter contre les contournements

- Accompagner et valoriser toutes les innovations et politiques éducatives ambitieuses menées par les équipes pédagogiques des établissements publics, et garantir le cadre de vie dans les établissements prioritaires ;
- Renforcer tous les leviers de mixité scolaire, en particulier en étendant le dispositif des secteurs "multi-collèges" ;
- Renforcer l'enseignement public de langues étrangères, notamment à destination des enfants issus de familles allophones dans les établissements scolaires, afin de valoriser toutes les cultures et favoriser l'ouverture au monde ;
- Proposer, en lien avec l'Éducation nationale, un accompagnement médical complet en milieu scolaire avec l'intervention de spécialistes en particulier des consultations de dentistes, d'ophtalmologues et de professionnels de la santé mentale ;
- Développer, avec le tissu associatif œuvrant sur le soutien scolaire, un accompagnement numérique des jeunes et de leurs parents ;
- Démultiplier les activités sportives et culturelles dans les lieux publics sur le temps extrascolaire pour les enfants qui ont été très impactés par le confinement et le manque d'activités extérieures.

UN DIALOGUE APAISÉ AUTOUR DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE



© Henri Garat/Ville de Paris

La mission "promesse républicaine" promeut une approche apaisée des valeurs de la République, ancrée dans la réalité quotidienne des Parisien.nes et loin des polémiques. À la suite des attentats de novembre 2015, la Ville a lancé un appel à projets – le dispositif Citoyenneté, laïcité et valeurs de la République (CLVR) – pour développer les initiatives autour des valeurs de la République. Par ailleurs, il convient de généraliser l'apprentissage du principe de laïcité et du fait religieux à l'école sur toute une classe d'âge parisienne. Enfin, la mission propose d'adopter un plan de sensibilisation des agent.es et des usager.ères aux valeurs de la République et à la prévention de toutes les formes de discrimination.

Constats et chiffres-clés :

Une légère majorité de Français (52 %) considère qu'on ne parle de la laïcité « qu'à travers la polémique », et pour 6 Français sur 10 « les personnalités politiques instrumentalisent la laïcité » (61 %, en baisse de 7 points). Pour plus de 6 Français sur 10 (63 %), y compris chez les parents d'élèves, les enseignants ne sont pas suffisamment « outillés et informés » ni sur la laïcité ni sur l'enseignement laïque des faits religieux. De même, si 43 % des Français

estiment que la laïcité telle qu'elle est définie par le droit « rassemble », seuls 18 % estiment que c'est le cas en pratique. Soit un écart de 25 points.

Les actions mises en œuvre par la Ville :

À la suite des attentats de 2015, la Ville a renforcé son action pour promouvoir la citoyenneté et l'appropriation des valeurs républicaines. Dès l'année 2015, des premières mesures fortes ont été prises par la Mairie de Paris : création de la carte du citoyen de Paris et de

la plate-forme « je m'engage. paris.fr », doublement du nombre de jeunes accueillis en service civique à la Ville de Paris ou encore réalisation de formations sur la citoyenneté pour tous les jeunes en emploi d'avenir à la Ville de Paris. Cet engagement municipal s'inscrit dans la durée.

L'appel à projets Citoyenneté, laïcité et valeurs de la République

Cet appel à projets, lancé en 2015, est renouvelé chaque année, pour un montant total annuel de plus de 340 000 euros, en direction d'associations intervenant dans les quartiers prioritaires pour apporter des réponses aux enjeux de la citoyenneté, de la laïcité, de l'égalité et du vivre-ensemble.

Trois axes principaux structurent cet appel à projets :

- Renforcer le dialogue autour des valeurs de la République et des notions fondatrices comme la liberté d'expression et de conscience, la citoyenneté, la laïcité, en faisant émerger des questionnements. Développer des actions de connaissance de la laïcité, de son cadre légal et de sa valeur constitutionnelle. Permettre, de cette manière, un débat dans le respect de chacun, la bienveillance et la neutralité ;
- Lutter contre les préjugés, les discriminations et toutes formes de rejet par la déconstruction des représentations racistes, antisémites, homophobes ou sexistes par une meilleure connaissance des autres, par une sensibilisation à la diversité des parcours de vie et des références culturelles, par la transmission du cadre de la loi ;
- Comprendre et décrypter l'information, à travers une meilleure appréhension des images, des médias, du fonctionnement des réseaux sociaux et, de manière plus générale, des échanges sur Internet ; donner du sens à la liberté d'expression à travers la mise en place et la construction avec les habitants, dont notamment les plus jeunes d'entre eux, d'outils d'information, d'expression et d'analyse du débat public.

L'Observatoire parisien de la laïcité

Créé par arrêté du Maire le 24 septembre 2012, l'Observatoire est composé, à parité, d'élus du Conseil

de Paris et de personnalités qualifiées (chercheurs, universitaires, juristes). Lieu d'échange et de débats, il a pour mission d'assister l'exécutif parisien dans l'application du principe de laïcité. L'Observatoire a, par exemple, élaboré en 2015, à destination des encadrants, un guide pratique consacré à la laïcité et à la lutte contre la radicalisation. Un courriel, laïcité@paris.fr, est également mis à disposition de toute personne souhaitant poser des questions ou faire part d'une situation délicate. Un second guide « Laïcité et neutralité » a été conçu en 2018 spécifiquement pour les agents en contact avec le public.

Propositions :

- Faire monter en puissance le dispositif Citoyenneté, laïcité et valeurs de la République (CLVR) ;
- Développer le plan de sensibilisation des agents de la ville aux valeurs de la République et aux discriminations. Ce plan passe par des formations pratiques obligatoires pour tout nouvel arrivant au sein de la Ville de Paris.
- Généraliser, dans le cadre périscolaire, l'apprentissage du principe de laïcité et du fait religieux sur toute une classe d'âge parisienne (« Valeurs républicaines » avec enseignements laïcité et fait religieux, découverte des institutions) ;

Verbatim :



La loi de 1905 protège aussi les citoyens de toute incursion des religieux dans le domaine politique. Elle avait permis de sévir après 1905 contre les catholiques radicaux, qui ont appelé à la guerre civile. Les mêmes dispositions permettraient de sévir contre les islamistes radicaux. La laïcité constitue un régime « magnifique », qui ne souffre que de l'ignorance de nos gouvernants.

Patrick WEIL (historien)



Source : État des lieux de la laïcité en France, étude d'opinion réalisée par Via Voice pour l'Observatoire de la laïcité, janvier 2021.

REMERCIEMENTS

La mission Promesse Républicaine tient à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui ont participé à la mission, apportant leurs expertises et leurs convictions et contribuant à la richesse de ses travaux (par ordre alphabétique) :

Slim BENACHOUR, avocat au barreau de Paris, spécialisé en droit du travail et en droit de la non-discrimination

Pascal BLANCHARD, historien, chercheur au CNRS au Laboratoire Communication et Politique

Pierre-Yves BOCQUET, directeur-adjoint de la fondation pour la mémoire de l'esclavage

Farid BOUKHELIFA, principal du collège Hector Berlioz (18^e).

Naima BOURGAUT, coordinatrice générale du centre FGO Barbara

Gwénaële CALVES, professeure de droit public à l'Université de Cergy-Pontoise

Yves CHARPENEL, président de la Commission de déontologie de la Ville de Paris

Marie CLERC, responsable presse et relations publiques aux Éditions Denoël

Stéphane DAUPHIN, directeur général de Paris Habitat

Jérôme DISLE, directeur général d'Espoir 18

Melina DULAC

Marie DURU-BELLAT, professeure émérite en sociologie à l'Observatoire sociologique du changement de SciencesPo

Éric FASSIN, professeur de sociologie à l'université Paris 8 - Saint-Denis-Vincennes, chercheur au Laboratoire d'études de genre et de sexualité (LEGS ; CNRS / Paris-8 / Paris-Nanterre)

Olivier FLAMENT, directeur général de l'Association de Prévention du Site de la Villette (APSV)

Emmanuelle GUÉRIN, professeure de sociolinguistique à l'université Paris 3 - Sorbonne Nouvelle, directrice du département Didactique du Français langue étrangère (DFLE)

Zakaria HARROUSI, auteur et militant associatif du 19^e

Laëtitia HÉLOUET, présidente du Club 21^e siècle, directrice de HEIP et du CEDS à l'INSEEC U

Delphine HORVILLEUR, rabbin, directrice de la rédaction de Revue de pensée(s) juive(s) Tenou'a

Fabien JOBARD, directeur de recherches en science politique au CNRS, chercheur au Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP)

Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois

Jean-Luc LAURENT, Maire du Kremlin-Bicêtre

Marie-Françoise LEBON-BLANCHARD, déontologue centrale de la Ville de Paris

Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement

Éric LEJOINDRE, Maire du 18^e arrondissement

Carole LOZANO, attachée de presse éditions La Découverte

Chantal MAINGUENE, présidente et fondatrice du réseau Môm'artre

Marie-Anne MATARD-BONUCCI, professeure d'Histoire contemporaine à l'université Paris 8 - Saint-Denis-Vincennes, membre de l'Institut universitaire de France

Sarah MAZOUZ, sociologue chargée de recherche au CNRS au Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales (CERAPS)

Vincent MERMET, directeur général d'Espace 19

Emilie MOREAU, directrice d'études à l'APUR

Awa NECKER-NIANG, directrice du Centre Social des Étincelles

Fatima OUASSAK, cofondatrice et porte-parole du collectif Front de mères

George PAU-LANGEVIN, adjointe à la Défenseure des droits

Eric PLIEZ, Maire du 20^e arrondissement

Frédéric POTIER, délégué général à l'éthique & la conformité RATP

Rudy REICHSTADT, fondateur et directeur du site internet ConspiracyWatch, membre de l'Observatoire des radicalités politiques de la Fondation Jean Jaurès.

Perrine ROSENZWEIG, directrice d'ESSE Solidarité

Alain ROUSSEAU, délégué général du Club 21^e siècle

Patrick SIMON, socio-démographe à l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED)

Abdoulaye SISSOKO, auteur et militant associatif du 19^e

Bintou SISSOKO, présidente de l'association BENKADI

Philippe STARCK, directeur de la Fondation jeunesse feu vert

Benjamin STORA, historien spécialiste du Maghreb contemporain, professeur des universités

Stéphane TROUSSEL, président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Patrick WEIL, historien, directeur de recherche au CNRS, chercheur au Centre d'histoire sociale du XX^e siècle de l'Université de Paris1 - Panthéon-Sorbonne, professeur invité à l'université de Yale

Le groupe communiste et citoyen du Conseil de Paris (Nicolas BONNET, Béatrice PATRIE, Jean-Noël AQUA),

Le groupe écologiste du Conseil de de Paris (Nour DURAND-RAUCHER, Léa VASA),

Le groupe Génération.s du Conseil de Paris (Nathalie MAQUOI, Sandrine CHARNOZ,

Mariam MAMAN),

Le groupe Paris en Commun du Conseil de Paris (Rémi FERAUD)

Les syndicats municipaux (CFDT, SUPAP-FSU, UCT, UNSA)

La mission tient également à remercier les associations suivantes pour leur contribution aux travaux et pour leurs actions en général : Actions Ré-Elles, APSV, APUR, Belleville Citoyenne, le centre Kirikou, Chinois de France – Français de Chine, Cie à l'affût, la FCPE, Fondation Jeunesse Feu Vert, Enquête, ENS Torcy, la LDH, la LICRA, Ludomonde, Mozaïk RH, le MRAP, Pazapas, Plus Loin, le Réseau Môm'Artre, SOS racisme, Tamèrantong, Uraca-Basiliade, 13 pour tous. Un remerciement particulier à l'UGOP Radio pour son accompagnement tout au long de la mission.

Anne-Claire Boux et Jean-Luc Romero-Michel tiennent également à remercier les agents des services de la Ville de Paris qui, par leur engagement pour le service public et leur professionnalisme, ont permis le bon déroulement des travaux :

la Direction de la démocratie, des territoires et des citoyens (François Tchékémian, Marie Colou, Gaëlle Cornen, Olivier Roquain, Claire Mossé, Mehdi Thomas Allal, Lamya Monkachi, Lydia Berkane, Irène Ngah, Emmanuel Arlot), l'Inspection Générale (Simon Arambourou, Véronique Duroy, Brigitte Merlin), la direction de la communication (Olivier Martin, Cyril Cartron), les ateliers santé ville 10^e et 11^e (Lily Vergier et Jalfaou Wague) ; ainsi que l'ensemble des services qui ont apporté leur concours à cette mission.

